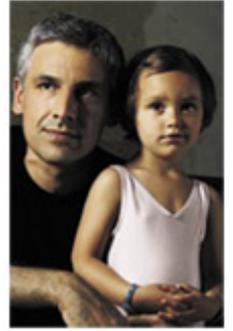




Elodie, 5 ans
guérie d'une leucémie



Don de soutien aux actions de la Ligue

Dès AUJOURD'HUI :

Je joins mon règlement à l'ordre de la « Ligue nationale contre le cancer » par chèque bancaire ou postal, à l'adresse suivante : Ligue nationale contre le cancer - 14, rue Corvisart - 75013 PARIS.

Donateur :

BO 969

Melle	Mme	M	Numéro d'adhérent	<input type="text"/>	(à renseigner uniquement si vous êtes déjà adhérent)
Prénom :			Nom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse			<input type="text"/>		
Complément d'adresse			<input type="text"/>		
CP	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>		

Montant du don

15 € (98.39 F) 30 € (196.79 F) 45 € (295.18 F) 60 € (393.57 F) € (autre montant)

Je m'abonne également à VIVRE, le magazine d'information de la Ligue nationale contre le cancer, pour **3,81 €** les 4 numéros par an.

Soit un total de : €

La Ligue est habilitée à recevoir des legs, exonérés des droits de succession.

Si vous souhaitez recevoir des informations sur la manière d'établir un testament, veuillez cocher la case ci-contre.

Dès réception de votre don, la Ligue vous fera parvenir un reçu fiscal dans les meilleurs délais.

Un don de 30 € ne vous coûte en réalité que 10.20€ car 66% de la totalité de votre versement (incluant également l'abonnement à VIVRE) sont directement déductibles de votre impôt dans les limites fixées par la législation en vigueur.

Votre premier don à la Ligue comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8€.

Informatique et libertés : conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers des Comités de la Ligue peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'adresse du Comité.

